

LIBERTÉ, RESPONSABILITÉ, INNOCENCE

Que dois-je faire ? demande l'homme du devoir ; mais l'homme de la liberté demande : que puis-je faire ?

Pour le premier, la liberté semble n'être pas un mystère : il sait que seul l'accomplissement du devoir l'assurera — mais à coup sûr — de cette liberté qui lui a permis d'obéir. Mais il ignore ce que peuvent être ce devoir et ce moi autonome dont il attend la maxime, la liberté et la responsabilité. Ce qu'il cherche, c'est son devoir.

Le second, au contraire, connaît son devoir comme un bien ; mais alors il mesure sa faiblesse : déjà responsable de ses actes et doué, il le sait, d'une liberté suffisante pour réaliser ce bien, il sent cette liberté l'étouffer puisque, quoi qu'il fasse, il sera responsable. Car s'il connaît l'idéal, il ignore la loi, qui est d'application. Pressentant qu'il va se rendre responsable, et prisonnier d'un moi qui pourrait n'être qu'un bien trompeur, il cherche, dans l'innocence, la liberté.

Cependant, l'homme du devoir et l'homme de la liberté sont le même homme.

On se plaît à opposer l'une à l'autre la liberté du sage, toute d'intelligence, et le libre arbitre, la puissance infinie de la volonté.

Le sage se reconnaît, dit-on, soumis à l'ordre du monde — et c'est acceptation, admiration, étonnement, adoration. — Sans doute pressent-il son innocence, mais il y perd sa responsabilité et se détourne de l'action.

Si nous voulons, par réflexion, retrouver l'innocence, c'est sur les conditions de l'action et sur le sujet de celle-ci qu'il nous faut diriger cette réflexion.

I. La conscience est tout à la fois intentionnelle et réflexive. Intentionnelle, elle est le rapport originel, antérieur à la distinction du sujet et de l'objet. Réflexive, elle se saisit et différencie, dans la relation qui la constituait fondamentalement, deux termes : un sujet et un objet, un moi et un monde, l'un et l'autre censés plus durables que la relation elle-même, parce que, l'un et l'autre, ils se présentent en perspective.

Chacun de ces termes, à son tour, offre à cette conscience réflexive un ensemble de relations : le moi n'est que le miroir du monde ; le monde n'est que l'ensemble des repères auxquels le moi se ressaisit. Mais la réflexion, nécessaire pour s'assurer de ce moi et de ce monde, modifie par elle-même ces termes : car elle offre au moi les principes de son pouvoir ; au monde, les principes de son ordre ; elle différencie l'ordre et le pouvoir : le moi, pouvoir de réfléchir et de reconnaître un ordre ; le monde, possibilité d'ordre et objet de ce pouvoir.

La liberté n'est donc pas objet d'une conscience première, puisque pour celle-ci il n'y a pas d'existence ressaisie et assurée ; elle est l'objet d'une intention seconde, d'une conscience affective « régulatrice » des actes transitifs, d'une conscience réflexive se constituant comme conscience de quelqu'un. La liberté n'est jamais une idée générale, mais toujours liberté d'un existant. L'existant pour soi est ce mode d'être qui se constitue, partant de la conscience intentionnelle, comme conscience à la fois intentionnelle et réflexive.

Ces deux consciences sont ensemble la conscience.

Perdre la première, c'est-à-dire croire la réalité objet de la seule réflexion, c'est se vouer à la connaissance d'un monde construit par le sujet, et à la responsabilité, en perdant le réel. C'est, en voulant fonder sa responsabilité, dépasser son existence et se néantiser en prenant superficiellement ses actes « au sérieux ».

Perdre la seconde, c'est-à-dire s'en remettre à l'intuition, c'est perdre la cohérence du vrai et son contrôle.

Perdre l'une ou l'autre, c'est en tout cas séparer le réel et le vrai, comme il arrive parfois, soit dans les systèmes, soit dans la métaphore.

Retrouver l'une et l'autre, c'est rechercher leur équilibre et c'est aussi retrouver l'innocence, équilibre entre la responsabilité et le néant d'action.

Tout existant se constitue comme existant par conscience réflexive. Mais il se saisit alors comme ayant existé « avant » la réflexion, conscience avant de le savoir, liberté avant de le vouloir, avant d'assumer la responsabilité d'actes qu'on lui imputait déjà. De sorte que la liberté paraît être un mode du rapport avec le monde, qui surgirait dès l'instant où, par réflexion, la conscience s'est divisée, et condensée en un sujet.

Ce mode, ce serait la possibilité, pour la conscience réflexive, de concevoir comme efficace le sujet dans lequel elle se condense, de le concevoir comme rayonnant et non seulement comme partie d'un monde. Si le sujet était partie d'un monde, il n'aurait pas de durée parce qu'il se néantiserait à chaque coup. S'il rayonne, il prend une perspective de durée, d'ailleurs précaire.

La liberté, c'est, de ce point de vue, l'accroissement du sujet : faits de conscience, choses, actes, pouvoirs, droits, devoirs sont, dans cette succession tout artificielle, les étapes de cette conquête, de cet élargissement, de cette mise au point de la conscience par elle-même. Or, à chacune d'elles, le sujet se fait plus responsable de ce qu'il a acquis. S'étendant par ses actes jusqu'à un règne objectif dans lequel il se situe pour y mordre, il est responsable de cette partie d'objectivité dont il s'est saisi. Mais cette frange de personne, de liberté et de responsabilité, dans un monde opaque, entoure un centre obscur.

II. Être responsable, en effet, c'est seulement pouvoir affirmer, avec succès, devant un obstacle, une liberté d'efficacité objectivement reconnaissable ; ce n'est donc pas encore être vraiment libre et la liberté doit, pour être entière et vraiment efficace, présenter d'autres traits, trouver un autre fondement, assurer une efficacité subjective.

De plus, la responsabilité s'entend à l'égard d'une loi, et

de valeurs. Mais si l'on ignore cette loi, ou si cette valeur absolue n'est jamais celle que l'on saisit, la responsabilité s'étend sans mesure. Nous restons alors responsables, mais devant une loi que nous ignorons, et qui change à nos yeux.

Si donc liberté signifiait responsabilité, appartenance de l'action à un sujet, cette liberté serait l'affirmation de la personne humaine devant le bien et le mal. Elle semblerait nous autoriser à donner à l'existence un sens, le seul qui nous paraisse propre à la fois à la personne et à l'univers, le progrès moral.

Même si les valeurs saisies ne sont pas absolues, il semble qu'au moins la liberté, qui serait la condition de leur promotion, n'est pas trompeuse ; qu'elle est ce qui demeure, et n'est vraie qu'en une personne, et donc différente en chaque personne.

Mais, si les valeurs sont relatives, la responsabilité n'a plus le même sens : l'action, sans doute, ne cesse pas d'appartenir à l'homme, mais, plus il la fait sienne, plus il est responsable des valeurs, plus il se voit paralysé dans son choix par une responsabilité infinie ; au lieu de se situer dans un règne de valeurs, il voit ce règne chavirer devant lui.

C'est alors l'obligation de choisir qui ramène l'homme à considérer son innocence : il s'aperçoit à chaque acte davantage qu'il ignore la loi et les valeurs et que ses décisions sont des choix absolus ; qu'il ne choisit pas tant les valeurs — dont on le rend et dont il se rend responsable — que l'être ; et c'est à chaque choix une naissance nouvelle.

C'est à force d'avoir agi, d'avoir choisi l'être que, pénétré de son innocence, il trouve l'énergie du sacrifice, persuadé qu'abandonnant une valeur pour en promouvoir d'autres, il choisit un être plus réel : monde, âme, Dieu. L'accès à cet être n'est ni les valeurs, ni la liberté de l'existant responsable, mais une juste vue, que prend la personne, de sa condition innocente.

III. Postuler la liberté comme principe de la responsabilité, afin de pouvoir faire sien un devoir, et que le Devoir soit le devoir de quelqu'un, c'était d'abord faire de sa liberté un

principe d'ordre : on pouvait alors attribuer certaines parties de l'univers à un sujet, certains faits, nommés actes, à un auteur. La liberté morale, corrélatrice de la responsabilité, devenait un principe de propriété ; elle permettait de constituer un règne, un domaine propre à chaque personne, une région de « ce qui est en son pouvoir ».

Cependant, le propre d'un ordre est de ne pas admettre de limites, de dépasser infiniment la personne, de l'envelopper dans l'impersonnel.

D'abord, l'ordre impersonnel offre le seul champ d'intelligibilité possible au rapport du moi et du monde ; seul il permet d'intégrer le moi au monde, le monde au moi, de prévoir, d'agir, et donc d'être libre. Et si les deux ordres, l'ordre universel et l'ordre personnel, paraissent se limiter l'un l'autre ; si l'ordre et la liberté s'affrontent, l'ordre pourtant paraît être la condition de la liberté. Mais celle-ci, d'autre part, permet seule d'instituer un ordre dans un monde qu'elle pressent étranger, et dont elle ne doit pas être sujette.

Mais si l'ordre universel condamne la personne sous la forme où nous nous la représentons, ne fonde-t-il pas pour elle, par ce fait même, une nouvelle liberté en l'obligeant à rechercher le rapport qui la constitue ?

Si l'on ne veut plus attribuer d'initiative à la personne parce que ses actes ne seraient que l'apparence provisoire de relations d'univers déterminées, il semble d'abord qu'on ait effacé du même coup personne et liberté. Mais une tension s'établit entre cette apparence de liberté, de personnalité, de propriété, de responsabilité — et son absence, dont cette même personne s'assure par sa propre méditation.

Cette tension, n'est-ce pas une nouvelle liberté, qui dégage notre personne d'une responsabilité mal comprise et lui fait toucher son innocence fondamentale et sa vraie responsabilité, qui est de ne pouvoir agir sans consacrer des valeurs ? Cette tension ne détermine-t-elle pas le lieu de l'initiative humaine ?

Être responsable, c'est concevoir sa liberté comme finie ; mais viser la liberté infinie, c'est toucher à l'innocence. Désor-

mais, l'homme, agissant, se donnant au monde, trouvera dans le choix un double sacrifice : car, en même temps qu'il confirmera sa responsabilité à l'égard des valeurs qu'il promet, et sacrifiera ainsi de sa liberté, il verra que chaque acte lui fait sacrifier l'ordre des valeurs en faveur de l'être, et il s'engagera plus avant dans l'innocence, unique force et vertu.

Daniel CHRISTOFF (Genève).